



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/02

Le Maire de la commune d'ARTIGUES-PRES-BORDEAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020/5 du 10 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines attributions, en plus précisément son 22°, autorisant le Maire à demander à l'Etat ou à d'autres Collectivités Territoriales, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n° 2021/37 approuvant le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur le site de Feydeau ;

Considérant que la Commune souhaite solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre de l'opération précitée ;

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER :

La Ville d'Artigues-près-Bordeaux porte le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire de huit classes à dimension écologique et culturelle, sur le site de Feydeau. Ce projet est éligible à la DSIL.

ARTICLE 2 :

Le coût prévisionnel du projet est de 5 873 859,64 € HT. La demande de subvention porte sur un montant de 2 700 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :			Aides publiques (2) :		
			Union européenne	0,00 €	0,00%
			ETAT (DSIL)	2 700 000,00 €	45,97%
			ETAT (DETR, FNADT)	0,00 €	0,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			Collectivités locales et leurs groupements :		
			Département	213 000,00 €	3,63%
			Région	0,00 €	0,00%
			Communes ou groupement de communes	0,00 €	0,00%
			Établissements publics (Bordeaux Métropole)	1 495 000,00 €	25,45%
Travaux (par lot) :			Autres, y compris aides privées (3) - CAF de la Gironde		
Lot 1 - Curage / démolition	27 500,00 €	33 000,00 €			
Lot 2 - Gros œuvre	1 103 806,00 €	1 324 567,20 €			
Lot 3 - Charpente, ossature et bardage bois	715 096,07 €	858 115,28 €			
Lot 4 - Couverture, étanchéité	401 715,90 €	482 059,08 €			
Lot 5 - Menuiseries extérieures	339 879,74 €	407 855,69 €			
Lot 6 - Ravalement de façade	35 407,00 €	42 488,40 €			
Lot 7 - Serrurerie	73 515,17 €	88 218,20 €			
Lot 8 - Menuiseries intérieures	334 866,40 €	401 839,68 €			
Lot 9 - Plâtrerie	366 133,54 €	439 360,25 €			
Lot 10 - Revêtement de sols durs et faïences	33 000,00 €	39 600,00 €			
Lot 11 - Peinture	61 733,82 €	74 080,58 €			
Lot 12 - CVP (chauffage, ventilation, plomberie)	456 217,53 €	547 461,04 €			
Lot 13 - Electricité	210 000,00 €	252 000,00 €			
Lot 14 - Equipement de cuisine	135 000,00 €	162 000,00 €			
Lot 16 - Assenseurs	42 000,00 €	50 400,00 €			
Lot 17 - Voirie et réseaux divers	309 985,30 €	371 982,36 €			
Lot 18 - Espaces verts et mobiliers	234 953,40 €	281 944,08 €			
Matériels- Équipements (selon opération) :					
Lot 15 - Mobilier	73 693,00 €	88 431,60 €			
Autres dépenses (selon opération) :					
Etudes préalables (hors rémunérations concours de maîtrise d'œuvre)	23 112,00 €	27 734,40 €			
Travaux préalables de désamiantage	13 485,00 €	16 182,00 €			
Honoraires candidats non-retenus concours de MOE	60 000,00 €	72 000,00 €			
Frais de déplacement concours de MOE	2 055,65 €	2 466,78 €			
AMO/Programmation	34 650,00 €	41 580,00 €			
Honoraires de MOE	518 580,00 €	622 296,00 €			
Honoraires OPC	45 279,00 €	54 334,80 €			
Honoraires SSI	11 610,00 €	13 932,00 €			
Honoraires Mobilier	23 220,00 €	27 864,00 €			
Honoraires Bureau de contrôle	38 700,00 €	46 440,00 €			
Honoraires SPS	19 350,00 €	23 220,00 €			
Honoraires AMO environnement	2 275,00 €	2 730,00 €			
Taxes liées au dépôt de Permis de construire	65 600,00 €	78 720,00 €			
Assurance Dommage-Ouvrage	61 440,12 €	73 728,14 €			
Sous-total :	5 873 859,64 €	7 048 631,56 €	Sous-total :	4 568 000,00 €	77,77%
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Autofinancement (20 % minimum)		
			Fonds propres	305 859,64 €	5,21%
			Emprunts (3) - Emprunt souscrit auprès de LA BANQUE POSTALE pour le financement de plusieurs projets d'investissement dont la construction du nouveau groupe scolaire (fonds versés en novembre 2022)	1 000 000,00 €	17,02%
			Crédit-bail		
			Autres (3)		
TOTAUX	5 873 859,64 €	7 048 631,56 €		5 873 859,64 €	100,00%

ARTICLE 3 :

La présente décision est publiée au registre des décisions. Elle sera transmise à Monsieur le Préfet de la Gironde.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal de la commune lors de sa prochaine assemblée.

Fait à ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX, le 26 janvier 2023

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité

Alain GARNIER



**Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Vice-président de Bordeaux Métropole**